



PROJET PEDAGOGIQUE ET DE FONCTIONNEMENT

SERVICE PERISCOLAIRE L'ILE AUX ENFANTS

ET

ACCUEIL DU MERCREDI

ANNEE 2025/2026

Organisateur : Commune de Ste Anne sur Gervonde

Nom des correspondants : Monsieur Pascal Compigne Maire de la commune, Madame Sandrine Meyer-Padele responsable de la commission scolaire

Adresse : 1 place de la Liberté 38440 SAINTE ANNE SUR GERVONDE

Tél : 04.74.58.36.33 Fax : 04.74.53.94.51

Mail : mairie@steannemairie.fr

Directrice du périscolaire et accueil du mercredi : Nadia Ouadda

Mail : periscolaire@steannemairie.fr

Tel : 06.74.03.90.11



Table des matières

1) Présentation de la collectivité territoriale.....	4
2) Fonctionnement de l'accueil de loisirs	4
3) Valeurs et objectifs du projet d'école	7
4) Valeurs et objectifs du PEDT	8
5) Objectifs et orientations pédagogique de la directrice et de l'équipe d'animation.....	11
6) Notre projet en lien avec les partenariats	12
7) Rôle du directeur	13
8) Rôle de l'animateur	13
9) Les différents moments de la journée	14
10) Bilans et évaluations.....	18
11) Les réunions.....	18
12) L'aménagement de l'espace	19
13) Numéros utiles et numéros d'urgences	19
14) Les sorties.....	20
15) Transports et déplacements	21
16) L'évacuation des locaux.....	23



PREAMBULE

Les temps périscolaires et les temps extrascolaires sont des moments où les enfants apprennent à grandir et à vivre ensemble : ils découvrent, construisent, expérimentent, discutent, proposent, font des choix. Ils s'amuse en toute sécurité.

Pour cela, des activités de loisirs diversifiées, respectueuses des rythmes biologiques et des tranches d'âges sont proposées aux enfants.

Mode d'inscription aux activités proposées : (voir le règlement)

Communication avec les familles

Les parents sont informés du projet pédagogique via le logiciel « Eticket » et par mail lors des inscriptions.

Les parents sont avertis des différentes activités proposées par (mails, affichages, temps forts). Leurs idées et leur savoir-faire sont les bienvenus pour nous aider à améliorer et faire grandir notre accueil de loisirs.

Les photos des enfants lors des temps d'animations sont consultables sur le site mon année.fr.

Une porte ouverte concernant le fonctionnement avec la présentation de l'équipe a lieu au mois de septembre.



1) Présentation de la collectivité territoriale

La commune de Sainte Anne sur Gervonde, est une petite commune d'environ 700 habitants du Nord Isère situé entre Saint Jean de Bournay et Bourgoin-Jallieu. Ses habitants, les Trablinots et Trablinottes sont très attachés à l'école du village.

A son ouverture, l'école comptait une classe unique allant de la petite section de maternelle au CM2 pour une dizaine d'enfants.

Aujourd'hui, il existe 4 classes au sein de l'école avec 78 enfants au total dont 26 enfants de moins de 6 ans et 52 de plus de 6 ans.

L'agrandissement de l'école permet aux enfants de profiter également d'un temps périscolaire le matin le midi et le soir avec une cour complètement réaménagée, offrant aux enfants du confort, des espaces ombragés, de la modernité et un espace pour la pratique du sport. Mais aussi une cantine avec cuisine, une salle d'évolution et un espace périscolaire.

La richesse de notre campagne permet également aux animateurs de proposer des activités en extérieur autour de la nature et du sport.

Notre collectivité a choisi de s'engager dans la dynamique du plan « mercredi » depuis la rentrée de septembre 2021. Cette action nous permet de développer de nouveaux projets d'animation en complémentarité avec le temps scolaire, ceci afin de favoriser et améliorer l'accès aux activités sociales-culturelles.

2) Fonctionnement de l'accueil de loisirs

A l'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

➤ Lieu d'accueil :

Ecole communale André FRENOD

71 montée d'Estrablin

38440 Sainte Anne sur Gervonde

➤ A proximité :

- Bibliothèque municipale
- Espaces verts
- Terrain de tennis et de foot
- Fermes
- Étangs
- Forêt.

➤ **L'équipe :**

Nadia Ouadda directrice, titulaire du BAFD et BPJEPS loisirs tout public

Alyssia Abel animatrice, titulaire du BPJEPS activités pour tous

Valentin Landas animateur, titulaire du BAFA, titulaire du CPJEPS

Chloé Destremont animatrice, titulaire du BAFA

Manon Burette contrat d'apprentissage accompagnement éducatif petite enfance

Véronique Fanget agent de restauration

Magali Brunaz renfort animatrice

➤ **Public accueilli :**

La capacité d'accueil est de 80 enfants de 3 à 10 ans, 25 enfants de moins de 6 ans et 55 enfants de plus de 6 ans. Les enfants sont répartis en plusieurs groupes :

- PS/MS/GS
- GS/CP
- CE1/CE2
- CM1/CM2

➤ **Le rythme de la journée :**

De 7h00 à 8h15	Accueil du matin dans l'espace périscolaire (arrivée échelonnée des enfants et des animateurs), jeux libres
De 11h45 à 12h45	1er service de la cantine avec les enfants de PS, MS, GS et CP. Les enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2 sont en temps libre ou en animation dans la cour de l'école ou à l'intérieur selon le temps.
De 12h45 à 13h45	2ème service de la cantine avec les enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2. Les enfants de PS, MS, GS et CP sont en temps libre ou en animation dans la cour de l'école ou à l'intérieur selon le temps.
DE 16h15 à 17h30	Activités ou jeux proposés par les animateurs pour ceux qui le souhaitent ou intervenants. Accueil du soir dans la cour d'école ou dans la salle de motricité ou l'espace périscolaire selon le temps et le nombre d'enfants. (Départ échelonné des enfants et des animateurs.
De 17h30 à 18h30	Temps libre

A la maison de l'enfance (mercredi)

➤ Lieu d'accueil :

Maison de l'enfance 6 impasse notre dame
38440 Chatonnay

➤ A proximité :

- Forêt
- Terrain de foot
- Terrain de basket
- City stade
- Bibliothèque municipale

➤ L'équipe :

Directrice : Nadia Ouadda titulaire du BAFD et BPJEPS loisirs tous publics

Valentin Landas animateur + de 6 ans titulaire du BAFA et du CPJEPS

Mylène Duchene animatrice + de 6 ans titulaire du BAFA

Cécile Ganjean animatrice – de 6ans titulaire du CAP petite enfance

Magali Brunaz animatrice – de 6ans

Chloé Destremont animatrice titulaire du BAFA

Maëilly Ravassod contrat d'apprentissage accompagnement éducatif petite enfance

➤ Public accueilli :

La capacité est de 80 enfants de 3 à 12 ans, les enfants sont répartis en plusieurs groupes :

- Les 3-5 ans
- Les 6-9 ans
- Les 10/12 ans

Le passage d'une tranche d'âge s'effectuera après discussion avec l'enfant et l'équipe d'animation, la direction et les parents.

➤ Les horaires

Les enfants sont accueillis jusqu'à 9h le matin et peuvent être récupérés à partir de 17h le soir. Ils peuvent être inscrits à la journée complète ou à la demi-journée (matin ou après-midi avec ou sans repas).

Possibilité de journée obligatoire pour une sortie ou un intervenant à la journée.

Péri loisirs matin : 7h30 à 8h, avec inscription préalable avec un surcoût d'un euro.

Matin : 8h à 11h45, départ de 11h45 à 12h.

Matin + repas : 8h à 13h30, départ de 13h30 à 13h45.

Repas + après-midi : 11h30 à 18h, accueil de 11h30 à 11h45

Après-midi : 13h30 à 18h, accueil de 13h30 à 13h45

Péri loisirs après-midi : 18h à 18h30, avec inscription préalable avec un surcoût d'un euro.

➤ Le rythme de la journée

De 8h à 9h	Accueil du matin (arrivée échelonnée des animateurs et des enfants)
De 9h à 9h30	Temps de regroupement
De 9h30 à 11h30	Activités
De 11h30 à 12h	Temps libre
De 12h à 13h	Repas
De 13h à 14h30	Temps calme ou sieste (rotation des pauses des animateurs)
De 14h30 à 16h	Activités
De 16h à 17h	Goûter bilan de la journée
De 17h à 18h	Accueil du soir et temps libre (départ échelonné des animateurs et des enfants)

3) Valeurs et objectifs du projet d'école

Directrice de l'école : Céline Rivier

PARCOURS EDUCATIFS (ARTISTIQUE ET CULTUREL, CITOYEN, EDUCATIF DE SANTE)

- Eduquer à la citoyenneté
- Sensibiliser à la prévention des risques
- Découvrir à travers des activités, sorties..., l'éducation Artistique et Culturel

VIE SCOLAIRE (RELATION AVEC LES FAMILLES, COMMUNICATION, PARTENARIATS, ...)

- Prise en compte de la coéducation
- Amélioration du partenariat

4) Valeurs et objectifs du PEDT

CONTRIBUER A L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

- **Mise en place d'un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant.**

Les enfants sont accueillis dans les locaux de la garderie mutualisés avec le restaurant scolaire. Chaque accueil dispose de locaux spécialement aménagés avec du mobilier et des équipements adaptés.

La sécurité des locaux est assurée au quotidien par le personnel technique municipal en raison de la spécificité du public scolaire.

- **En respectant le rythme de l'enfant**

L'équipe d'animation est à l'écoute des besoins de l'enfant et de son rythme de vie.

L'organisation spatiale du lieu d'accueil est conçue en espaces distincts pour les activités et la détente.

L'enfant doit pouvoir choisir son niveau d'investissement personnel, jouer, créer ou se reposer.

Dans le cadre des journées d'accueil, les temps d'activités sont entrecoupés de temps calmes ou temps de jeux libres.

- **En proposant une offre de loisirs diversifiée**

Par la proposition de la diversité des activités, l'enfant mobilise ses connaissances et ses compétences. La démarche ludique facilite les possibilités d'expression et place l'enfant dans une situation d'estime de soi. La découverte de nouvelles propositions sur les champs culturels et sportifs l'incite à être disponible et ouvert.

- **En favorisant la coéducation**

Le lien avec les familles est primordial afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Prendre en compte la spécificité de chaque famille est essentiel. Lors des temps d'accueil, l'équipe d'animation restera disponible pour échanger avec les familles.

- **L'autonomie**

Permettre à chacun de faire des choix, laisser l'enfant être acteur de ses loisirs, laisser place à son imagination à travers des espaces jeux. Favoriser sa responsabilité en lui donnant la possibilité d'agir seul en participant à la vie collective.

- **Le partage**

Favoriser l'entraide et la solidarité au sein du groupe. Permettre la découverte d'autres cultures. Favoriser la cohésion sociale à travers les échanges lors des temps d'animation et des moments de la vie quotidienne.

DEVELOPPER LA SOCIALISATION DE L'ENFANT

- **En développant la citoyenneté de chacun**

Le vivre ensemble et le respect d'autrui. Les notions de vivre ensemble sont abordées à travers des actions de solidarité. Les actions de sensibilisation à la vie citoyenne seront encouragées. L'enfant apprendra à exprimer son point de vue, utiliser des moyens de communication. Le personnel d'animation valorisera les actions collectives. Des activités ludiques et éducatives développant la curiosité, la créativité et l'inventivité et axées sur l'écoute, le respect des autres, l'apprentissage des différences seront proposées.

FACILITE L'ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE DES PARENTS

- **Par le développement d'une offre cohérente**

L'organisation de la vie familiale et professionnelle est facilitée par la mise en place d'accueil périscolaire matin, midi et soir, complétée par un accueil le mercredi en journée.

- **Par la facilitation de l'accès au service**

La fréquentation aux services périscolaires est soumise à une démarche d'inscription annualisée au moyen d'un dossier, ouvrant les droits d'accès à tous les services périscolaires de la commune : accueil périscolaire les jours scolaires, accueil de loisirs les mercredis.

Un document unique consigne toutes les informations utiles à la présence des enfants pour tous les services.

La fréquentation à tous les services périscolaires est ouverte sur réservation préalable.

Les inscriptions sont réalisées sur le portail famille via internet.

- **Par la mise en place d'une politique tarifaire adaptée**

La tarification repose sur un barème de tarifs fixés de manière progressive en fonction de définition du quotient familial.

- **Par l'inclusion des enfants à besoins particuliers**

Le service est ouvert aux enfants porteurs de handicap ou de pathologies particulières nécessitant soin et attention.

Les données sont actualisées régulièrement par le service périscolaire en fonction des informations apportées par les familles pour assurer la meilleure prise en compte possible des particularités de l'enfant et permettre son inclusion au sein de toutes les structures périscolaires.

Vivre ensemble :

« Apprendre le vivre ensemble » correspond au projet éducatif de territoire que souhaite mettre en place la commune et les intervenants lors des activités périscolaire et extrascolaire. Pour cela la commune souhaite proposer : des activités ludiques et éducatives développant la curiosité, la créativité et l'inventivité (épanouissement personnel) ; mais aussi des activités axées sur l'écoute, le respect des autres, l'apprentissage des différences (le « vivre ensemble »).

Le projet pédagogique s'oriente donc vers ouverture sportive, culturelle et artistique de qualité en cherchant toutefois à respecter le rythme de l'enfant sur la semaine.

➤ **Les activités proposées :**

- Jeu de cour, jeu de société, ateliers de constructions, lecture offerte, dessins, activités manuelles, atelier éveil musical, éveil corporel, activités sportives, jeux de plein air, jeux libres, jeux proposés par les enfants.

L'accueil de loisirs permet de proposer un espace de liberté pour ceux qui « souhaitent ne rien faire » pour des raisons de fatigues physiques, intellectuelles, émotionnelles. Les enfants qui ne souhaitent pas participer à l'activité proposée, ou qui souhaitent « ne plus faire » pourront choisir une autre activité, toujours sous la responsabilité de l'animateur. Ceci permet une alternance entre les activités : toucher, sentir, manipuler, bouger, jouer, parler, s'exprimer mais aussi se reposer, s'isoler.

Des coins aménagés sont mis en place. L'enfant peut choisir librement son espace.

Mesures prises concernant l'accueil des enfants en situation de handicap

Tout enfant à sa place quel que soit son handicap. L'accès à tous les droits pour un enfant en situation de handicap est essentiel, pour ne pas se sentir différents, grandir, se construire et s'épanouir. C'est en partageant les différents temps de la vie quotidienne et en pratiquant ensemble diverses activités, que les enfants apprennent la tolérance, le respect de leurs différences et l'entraide.

Le service est donc ouvert aux enfants porteurs de handicap ou de pathologies particulières nécessitant soin et attention.

Pour des raisons évidentes d'organisation logistique et pédagogique, il est nécessaire de se préparer et de définir des moyens et des mesures adaptées à l'accueil des mineurs atteints de troubles de santé ou porteur de handicap. Chaque situation doit être étudiée spécifiquement en fonction de son degré du handicap.

Les familles peuvent assurer la fourniture des repas et médicaments nécessaires aux soins dans le cadre du PAI.

Un rendez-vous en amont avec la directrice de l'accueil de loisirs permet de convenir des modalités d'accueil et des dispositions nécessaires à l'accueil de l'enfant.

5) Objectifs et orientations pédagogique de la directrice et de l'équipe d'animation

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Les moyens et organisation de ces actions	EVALUATIONS
Accompagner à la créativité et à l'imaginaire	Découvrir de nouvelles techniques artistiques	Animer la vie quotidienne de façon ludique	Quels moyens ont été mis place pour égayer la journée des enfants ?
		Proposer des activités manuelles et artistiques	Les enfants étaient-ils investis dans les activités proposées ?
			Ont-ils été libres dans le choix de leurs productions ?
Favoriser un accueil de qualité pour les familles	Développer un accueil individualisé	Mettre en place des temps de convivialité avec les familles	Les parents ont-ils participé à ces moments partagés ?
Impliquer les familles à la vie de l'ACM		Prendre en compte leurs idées et leur savoir-faire	Par quel moyen sont-ils sollicités ?
		Informar les parents sur les différents temps proposés	Quel outil a été mis en place pour informer les parents des différents temps ?
Permettre l'échange culturel et la mixité sociale	Sensibiliser à la diversité culturelle	Encourager à découverte de différentes cultures et favoriser les échanges (découverte du patrimoine local,)	Quelles actions ont été mises en place pour permettre ses moments d'échange ?
Favoriser une dynamique partenariale autour d'un projet	Créer et fidéliser un réseau de partenaires	Faire appel à des intervenants extérieurs, créer du lien avec les différents partenaires (privilégier les temps forts)	Quel moyen a été mis en place pour permettre ses rencontres ?
Construire un vivre ensemble respectueux de chacun	Développer le sens du partage et de l'entraide	- Faire découvrir des jeux sportifs et activités de coopérations - favoriser les jeux d'expressions, jeux de rôles et jeux de connaissances	Quelles activités ont-été mises en place pour permettre cette cohésion ? Les enfants ont-ils tous participés
	Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans un groupe	Élaborer des règles de vie communes avec les enfants	Comment ont été établi ses règles de vie et ont-elles fonctionnées ?
		- Proposer des activités adaptées à tous	Les activités étaient-elles adaptées à chacun ?
Rendre les enfants autonomes et responsables au quotidien	Rendre les enfants acteurs de ses loisirs	Impliquer l'enfant dans les tâches de la vie quotidienne	Les taches ont-t 'elles été réparties équitablement ? Les enfants ont-ils eu le choix ?
		- Proposer des temps libres et des temps à définir avec les enfants	A quelle fréquence ont été proposés ses différents temps ? Les enfants étaient-ils satisfaits ?

6) Notre projet en lien avec les partenariats

Notre projet est de construire du lien social, de développer le sens du partage et de découvrir et échanger autour d'activités destinés aux enfants. Pour cela nous souhaitons développer un partenariat avec différents acteurs (parents, associations, ados, intervenants extérieurs...) ainsi que favoriser les liens intergénérationnels.

Rappel :

Taux d'encadrement (Décret 2013-707 du 2 août 2013):

Avec PEDT validé en préfecture	Avec PEDT validé en préfecture
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Mercredi
- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans	- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans	- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc) :

Favoriser l'épanouissement de l'enfant.

Apprendre à se confronter à la différence, surmonter ses appréhensions.

Établir des rapports privilégiés (avec les adultes) différents de ceux établis lors du temps scolaire

Permettre la poursuite de la socialisation de l'enfant

Continuité entre projet d'école, le projet éducatif de territoire et le projet pédagogique

- « Construire et organiser le parcours culturel des élèves » : ouverture culturelle et artistique dans différentes activités périscolaire
- « Améliorer les compétences dans le domaine du vocabulaire » :
- « Améliorer les compétences dans le domaine de la compréhension »

En effet, les diverses activités proposées pendant le temps périscolaire (musique, danse, bibliothèque, peinture, jeux de société, activités arts visuels, espace jeux libre...) permettent la continuité pour l'acquisition de vocabulaire ainsi qu'une meilleure compréhension.

7) Rôle du directeur

Il est garant du projet pédagogique et de fonctionnement en lien avec le projet d'école et le projet éducatif

- Assure la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Participe à l'accueil, à la communauté et au développement des relations entre les différents acteurs (famille, enfants, intervenants...)
- Assure les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation
- Responsable de son équipe (direction, animation, personnel de service)
- Accompagne les stagiaires BAFA en formation (6 jours de validation en milieu scolaire)

8) Rôle de l'animateur

Il participe à la mise en œuvre du projet pédagogique à travers des actions éducatives auprès des enfants :

- Veille à leur sécurité physique, morale et affective
- Accueille les enfants et favorise le développement des relations entre les différents acteurs (famille, enfants, ect).
- Adapte les activités en fonction du nombre d'enfants et de leur âge.
- Ne laisse jamais un enfant sans surveillance
- Respecte les horaires
- S'abstient de consommer alcool, tabac et stupéfiants sur le lieu de travail
- Limite l'utilisation du portable aux pauses et aux urgences

9) Les différents moments de la journée

L'ACCUEIL



L'accueil est un moment de transition avec les parents. L'équipe doit être particulièrement vigilante à l'accueil des enfants de moins de 6 ans (plus particulièrement pour l'accueil du matin). Ils doivent aider à la séparation. C'est un temps qui permet d'échanger avec les parents et noter toutes les informations importantes sur un cahier de transmission.

LA MISE EN ROUTE



Les enfants sont regroupés et pris en charge par les animateurs/intervenants pour démarrer une activité.

LES ACTIVITÉS

L'animateur doit faire un planning d'animation en cohérence avec le projet pédagogique.

Il doit savoir animer et mener une activité du début jusqu'à la fin. Il doit savoir aménager son espace, veiller à la sécurité de l'enfant et au bon déroulement de l'activité.



Les activités peuvent être sous forme :

- manuelles, artistiques et créatives pour permettre aux enfants d'exprimer leur imagination et de créer une réalisation personnelle, d'affiner leur motricité fine, de stimuler leur sens.
- sportives pour permettre de créer des relations de coopération entre les enfants, de se défouler, de sentir son corps en action.
- pédagogiques lors d'intervention ou de sorties extérieures pour amener l'enfant à la découverte.

TEMPS LIBRE



Ce temps permet à l'enfant de jouer librement et laisser place à son imagination. L'animateur sort quelques jeux que les enfants peuvent utiliser. L'animateur est particulièrement vigilant.

LE REPAS



Le temps de repas est un moment de calme et de convivialité. Ce temps permet d'échanger et de se détendre. Les enfants sont donc tenus de se conformer aux règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité. **(Voir règlement)**

Le repas se déroule en 2 services pour l'accueil périscolaire :

Le 1^{er} service de 11h45 à 12h45 pour les PS, MS, GS et CP.

Le 2^{ème} service de 12h45 à 13h45 pour les CE1, CE2, CM1 et CM2.

En 1 seul service pour l'accueil du mercredi de 12h00 à 13h00

Les plats sont servis en fonction des quantités souhaitées par les enfants. Pour les plus petits le personnel les aide à couper leur viande etc.... Après chaque plat, un deuxième service est proposé pour les enfants qui souhaitent se resservir. Les enfants sont invités goûter à tous les plats et ne sont pas forcés de finir leur assiette.

TEMPS CALME



C'est un moment de détente et de calme. Des jeux sont mis à disposition (jeux de société, coloriages, lecture...), si le temps se fait à l'intérieur. S'il se fait à l'extérieur les animateurs proposent des jeux calmes.

LES JEUX EXTERIEURS



Des jeux extérieurs si le temps le permet sont proposés pour les activités de l'après-midi (jeux de motricité, jeux sportifs, jeux musicaux, grands jeux...)

LE GOÛTER



Dans la mesure du possible il est pris à l'extérieur, tous ensemble, c'est un moment où tous les groupes peuvent échanger.

LE BILAN



Les animateurs font le bilan avec les enfants de façon ludique à chaque fin de période lors du temps périscolaire et chaque soir lors de l'accueil du mercredi. C'est un temps d'échanges et de partages qui permet d'évaluer les activités proposées durant la période et d'apporter des améliorations. Pour les enfants qui ne souhaitent pas s'exprimer peuvent aussi le faire sous forme de dessins.

LE DÉPART



Départ échelonné des enfants et des animateurs. C'est un temps d'échanges avec la famille de l'enfant, tous les détails importants qui sont inscrits dans le cahier de transmission sont communiqués aux parents.

10) Bilans et évaluations

A chaque période une réunion a lieu avec la directrice, l'équipe d'animation et la responsable de la commission scolaire afin d'évaluer les objectifs du projet pédagogique et les moyens mis en place ainsi que la préparation des temps forts (intervenants, grands jeux...). Chaque animateur peut s'exprimer sur son ressenti.

Pour les stagiaires BAFA des bilans d'évaluations sont faits en milieu et en fin de stage afin de faire le point sur sa validation.

Sur demande du stagiaire ou de l'animateur, la directrice peut prendre d'autres moments pour répondre aux éventuelles questions.

11) Les réunions

Les réunions de préparation sont obligatoires et payées :

- * pour apprendre à se connaître
- * pour s'approprier le projet pédagogique
- * pour préparer en équipe les projets d'animation
- * mettre en place (aménagement des espaces, décorations etc....)

* faire un bilan sur la période et apporter des améliorations si besoin.

Une réunion aura lieu 1 fois voir 2 fois si besoin par période, les dates seront définies à l'avance.

12) L'aménagement de l'espace

Des coins aménagés sont mis en place. L'enfant peut choisir librement son espace.

On peut y retrouver :

- Les jeux de constructions (légos, kaplas...)
- Les jeux d'imitations (poupée, marchande...)
- Les jeux de société (pour petits et grands)
- le coin lecture pour éveiller la curiosité et profiter d'un moment de détente
- l'espace création (coloriages, crayons, feutres...)

13) Numéros utiles et numéros d'urgences

N° de l'école : 04-74-58-33-20

N° du périscolaire : 06-74-03-90-11

Mail périscolaire : periscolaire@steannemairie.fr



14) Les sorties

Lors des sorties :

- Rappeler les règles de sécurité aux enfants
- Les enfants doivent rester groupés et être facilement repérables (badges avec le nom de l'école et numéro de téléphone, dossards...)
- Être très vigilant et compter régulièrement les enfants

Consignes pour chaque sortie hors de l'accueil périscolaire.

Pique-nique, balade, ...

ETRE DEUX MINIMUM

AVOIR REPERE L'ITINERAIRE, si possible

AVOIR : un téléphone, une pharmacie, les dossiers des enfants, de l'eau

RESPECTER la réglementation des déplacements à pied (cf fiches déplacement à pied)

PREVENIR EN CAS DE RETARD

En cas d'accident grave ou si vous avez un doute, vous devez :

Prévenir les secours en composant le :

112 : depuis un portable (même si le téléphone ne capte pas, le 112 est toujours possible)

17 : gendarmes, police

Donner un message d'alerte :

- Se présenter
- Dire où vous êtes
- Ce qui arrive, décrire les symptômes
- Ce que vous avez fait

- Donner : numéro de téléphone, nature du problème, risque éventuels, localisation, nombre de victime, état de gravité, mesure prise et geste effectué

18 : pompiers, en cas d'incendie, d'accident, de malaise, ...

15 : SAMU pour avis médical (après un choc, un coup...)

Mettre le reste du groupe en sécurité

Prévenir le responsable de la structure

15) Transports et déplacements

À pied

Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, **il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé** dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). En aucun cas, **il ne devra être inférieur à 2 animateurs - 1 devant et 1 derrière - et cela, même à faible effectif.**

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'**un repérage d'itinéraire** qui sera ensuite transmis au directeur périscolaire. Il est fortement recommandé de **s'équiper d'accessoires de sécurité** (brassards, gilets, etc.).

Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons (trottoirs, accotements), les piétons sont tenus de les utiliser. Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.

En car / en bus

Lors d'un déplacement en car ou en bus avec des mineurs, **il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).** Le chauffeur n'est – en aucun cas – pris en compte dans ce taux d'encadrement.

L'organisateur – ou bien le directeur – est tenu de **désigner un chef de convoi, d'établir une liste nominative des passagers** et de **placer un animateur à proximité de chaque porte et issue de secours.** En cas de voyage de nuit, une veille permanente doit être assurée par au moins un des accompagnateurs.

Avant chaque trajet, les animateurs doivent impérativement rappeler les consignes de sécurité et veiller à ce que les enfants soient correctement assis (l'utilisation de strapontins est interdite) et **portent leur ceinture de sécurité** (si le car en est équipé).

- Une plaque mentionnant le transport d'enfants doit être en place sur la vitre arrière et avant du car.
- Lors de la montée et de la descente des enfants, le signal de détresse doit être utilisé.
- Compter les enfants à la montée et à la descente du car.
- Une personne « chef de convoi » est désignée :
- Il détient le listing des présences : il enregistrera la présence des enfants le matin et le soir à la montée
- Il a sur lui, les problèmes de santé, les allergies, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant
- Il doit inscrire les modifications exceptionnelles de personnes autorisées à venir chercher l'enfant.
- Les animateurs et les enfants sont assis. Les animateurs sont assis si possible près des issues de secours.

Avant le trajet, les animateurs sont acteurs, en plaçant ceux qui ont le mal du transport devant, en expliquant toutes les consignes de sécurité pour le bon déroulement du voyage :

- Être assis sur son siège face à la route,
- Mettre la ceinture (animateurs compris)
- Ne pas jouer avec les cale-pieds, les accoudoirs et les repose têtes,
- Les rideaux sont mis en cas de soleil ; pour cela les enfants demandent aux animateurs de les mettre en place.
- Faire appel à l'animateur si besoin urgent (toilettes, mal de transports ou autres).

16) L'évacuation des locaux

- Chaque animateur évacue le groupe d'enfants dont il a la charge dans le cadre de son activité.
- L'animateur compte les enfants qui sortent avec lui et se rend sur le point de rassemblement prévue qui se trouve dans la cour de l'école (cour du foot). Pour l'accueil du mercredi le point de rassemblement se trouve dans la cour côté grand portail.
- L'animateur avec son groupe doit emprunter la sortie de secours la plus proche pour rejoindre le point de rassemblement.
- Arrivée au point de rassemblement les animateurs recomptent les enfants et notent nominativement les présents (nom et prénom).

Pendant ce temps : La directrice ou la personne déléguée

- récupère la liste des enfants et un téléphone (appel des secours si nécessaire)
- rejoint le groupe et fait le point sur les groupes éventuellement incomplets
- totalise le nombre d'enfants

A l'arrivée des pompiers, la directrice reste avec eux, informe de la situation (nb d'enfants OK ou pas, infos sur les locaux...).

Durant l'intervention des pompiers, chacun reste à sa place.

Une fois les pompiers sur place, ce sont eux qui donnent les ordres.

Lors de la réalisation des exercices (au cours des 48 heures après l'ouverture du site), il est impérativement demandé à l'équipe de « jouer le jeu » et de prendre les choses au sérieux. Cette procédure d'évacuation des locaux est expliquée aux enfants lors de la première journée.